



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

SYNTHÈSES DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

du projet d'arrêté d'approbation d'une charte d'engagement en matière d'utilisation agricole de produits phytopharmaceutiques visée au III de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime dans le département de l'Aveyron

NOTE ÉTABLIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L123-19-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Généralités

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté d'approbation d'une charte d'engagement en matière d'utilisation agricole de produits phytopharmaceutiques visée au III de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime dans le département de l'Aveyron ainsi que son annexe ont été soumis à la consultation du public par voie électronique via le lien suivant: <https://www.registre-numerique.fr/chartes-riverains-12>, pour une durée de 21 jours soit du 27 juin 00h00 au 17 juillet 2022 minuit inclus.

Synthèse des observations

La consultation n'a reçu aucune observation que ce soit par voie électronique ou par voie manuscrite.

Observations émises par le public dont il a été tenu compte

Sans objet